

## Document 1

« En France, 902 000 personnes ne disposent pas d'un vrai logement personnel. Ils sont SDF, vivent dans des habitats de fortune, ou sont en hébergement contraint chez des tiers (amis, famille...). Le rapport [de la Fondation Abbé Pierre] relève également que 934 000 personnes vivent en situation de surpeuplement accentué, une famille avec enfants logés dans un studio, par exemple. Enfin 2,1 millions habitent des logements dénués de confort (pas de salle de bains, toilettes communes sur le palier, absence d'un système de chauffage). Au total, ce sont donc 3,9 millions de Français qui sont très mal logés ou pas logés du tout. Une situation qui résulte souvent des mutations économiques, marquées par le déclin des villes petites et moyennes, et de la concentration des activités économiques dans les grandes agglomérations.

Au cours des vingt dernières années, l'évolution du marché de l'immobilier n'a cessé de creuser les fractures territoriales. « Ainsi [on a] vu les territoires les plus chers devenir encore beaucoup plus chers. » Depuis l'an 2000, en euros courants, les prix de l'immobilier ont presque quadruplé à Paris, presque triplé en petite couronne, et plus que doublé dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, note la FAP, graphique à l'appui. L'afflux d'actifs vers les métropoles, autrement dit les capitales régionales, où se développe l'économie mondialisée axée autour des activités tertiaires, est source de tensions très fortes dans le domaine du logement. (...) Ces pôles urbains, certes riches, sont traversés par « d'importantes inégalités de revenus en leur sein », pointe le rapport, qui dénonce la « représentation simpliste de la dualisation du territoire français, opposant une « France périphérique » à celle des urbains "gagnants de la mondialisation". Or 77% des ménages pauvres vivent dans les grands pôles urbains » et ont le plus grand mal à trouver un logement abordable adapté à leurs besoins. (...) Par son ampleur, la crise du logement devient une crise de société. La Fondation souligne que la plupart des indicateurs de précarité « montrent une dégradation de la situation » marquée par une hausse du nombre de sans-abri (143 000 personnes) et de personnes en hébergement contraint chez des proches, un accroissement des familles en situation de surpeuplement accentué, ainsi que la résurgence de bidonvilles ou d'habitats de fortune parsemés, et un recours au système D : hôtels, campings, nuits passées à dormir dans sa voiture en attendant de trouver mieux. »

Tonino Serafini, liberation.fr , 30/01/2020

## Document 2

### ENFANTS EN BIDONVILLES

*Les habitants de bidonvilles font l'objet de nombreuses discriminations. Les démantèlements à répétition et les conditions de vie précaires affectent plus particulièrement les enfants qui ne peuvent exercer pleinement leurs droits fondamentaux.*

« En 2017, on estime que 16 000 personnes vivaient en bidonvilles en France métropolitaine, dont 8000 à 10000 enfants. Seuls 47% d'entre eux étaient scolarisés entre 12 et 18 ans. L'accès à une éducation de qualité est l'enjeu le plus important pour les enfants dans les bidonvilles. En effet, aller à l'école suppose une situation stable. Aller à l'école est à la base du développement de ces enfants et gage de leur insertion dans la société. Renforcer le recensement, l'inscription et la présence de ces enfants à l'école est primordial. Le taux de scolarisation doit être augmenté. (...) Les inégalités intra-nationales persistent et la stigmatisation dont les populations en bidonvilles sont victimes accroît leur mise à l'écart. Ils sont discriminés dans leur accès aux services de base. Favoriser leur intégration sociale, économique et politique est un enjeu majeur qui passe notamment par l'accès à l'éducation sans distinction aucune. Les acteurs de défense des droits de l'homme accusent la France de nier aux populations vivant en bidonville l'exercice de leurs droits fondamentaux. Ainsi, en 2008, le Parlement européen dénonçait la « pauvreté », l'« exclusion sociale », la « ghettoïsation patente », les « expulsions forcées » et les « conditions de vie déplorables et insalubres » des populations.

De nombreux enfants habitent les bidonvilles et sont en position de grande vulnérabilité. En plus de subir des discriminations multiples, ils font face à l'insalubrité, la promiscuité et à une insécurité sanitaire, accrue par la fragilité du bâti et les problèmes liés à l'eau et l'assainissement. Or, l'éducation de l'enfant ne peut être dissociée de son lieu de vie. Les expulsions à répétition nuisent à la stabilité des conditions de vie de l'enfant et donc à son éducation.

La barrière linguistique et la mauvaise compréhension du système scolaire rendent difficile l'accès à l'éducation des enfants. La mise en œuvre de mesures est entravée par l'absence de statistiques à ce sujet et du non-respect des obligations des services de l'État. Ainsi, la circulaire du 26 août 2012 rendant obligatoire la prise en charge des enfants présents dans les bidonvilles n'est pas respectée, ni l'obligation de recensement et d'inscription par les maires. Par ailleurs, les institutions scolaires sont parfois inadaptées.

L'UNICEF France a dénoncé les barrières que connaissent ces enfants pour accéder à la scolarisation ainsi que l'absence de prise en compte de la spécificité des droits des enfants lors des démantèlements. Les expulsions et les conditions d'extrême pauvreté des familles provoquent l'instabilité des lieux de vie et éloignent les enfants de l'école. Absence d'inscription scolaire, déscolarisation, absentéisme et abandon retardent les apprentissages fondamentaux des enfants ainsi que leur intégration. Il est nécessaire de connaître et recenser et inscrire les enfants à l'école, d'allouer des moyens suffisants pour ces enfants au sein des établissements scolaires, de mener des actions de sensibilisation auprès des familles, de réduire les coûts liés à la scolarisation pour les familles et d'encourager l'accompagnement par des dispositifs sociaux et sanitaires. »

<https://www.unicef.fr/dossier/enfants-en-bidonvilles>

### **Document 3**

#### **LES BIDONVILLES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE**

« Depuis plus de 20 ans sont réapparus en France métropolitaine des bidonvilles, campements faits de matériaux de récupération dans lesquels vivent des populations très précaires. On y constate la plupart du temps une absence de services de base (accès à l'eau, accès aux sanitaires, évacuation des déchets...), des habitats non conformes aux normes d'hygiène et de salubrité, un surpeuplement et une marginalisation sociale très forte (défaut de scolarisation, éloignement du marché de l'emploi, manque de soins, exposition à des réseaux de dépendance ou d'emprise et à la délinquance, discriminations de toutes sortes...), une occupation sans droits ni titre d'un terrain ou d'un bâti ainsi que des problèmes avec le voisinage.

Les habitants de ces bidonvilles sont majoritairement des ressortissants de l'Union européenne, venant principalement de Roumanie et de Bulgarie. Souvent désignés comme Roms, notamment dans leur pays d'origine où ils sont reconnus comme une minorité par la loi, ils sont aux yeux de la République française des citoyens européens bénéficiant de la liberté de circulation. Contrairement à une idée reçue, ils ne sont pas nomades et doivent donc être distingués des gens du voyage, citoyens français au mode de vie nomade ou semi-nomade. À cet égard, l'action conduite en France en matière de résorption des bidonvilles s'inscrit dans le cadre européen pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, défini en 2011 et renouvelé en 2020 par la Commission européenne. Toutefois, l'approche de la France diffère de celle de l'Union européenne puisque, s'inscrivant dans une perspective républicaine universaliste, elle consiste à lutter contre la grande précarité et l'habitat indigne sans cibler un groupe sur le fondement de son origine culturelle ou ethnique. »

Source : Résorption des bidonvilles Point d'étape, DIHAL, septembre 2021.